

En Guyane française, l'orpaillage illégal préoccupe les habitants

Par LAURISTIN Marie-Éline, élève-journaliste

« La forêt disparaît petit à petit. » Cette phrase, lancée par un habitant de Cayenne, traduit bien l'inquiétude qui gagne de nombreux Guyanais face à l'orpaillage illégal. Installée sur le territoire depuis plusieurs années, cette activité clandestine continue de peser lourd sur l'environnement, la santé et la sécurité.

Pour mieux comprendre ce phénomène, j'ai mené des recherches et recueilli plusieurs témoignages d'habitants de Guyane.

Une activité illégale au cœur de la forêt

L'orpaillage, c'est l'extraction d'or dans les sols et les rivières. En Guyane, cette pratique remonte au XIXe siècle. Mais depuis les années 1990, avec la flambée du prix de l'or, l'orpaillage illégal a pris une ampleur considérable. La plupart des sites clandestins se cachent au cœur de la forêt amazonienne, dans des zones difficiles d'accès. Des orpailleurs, souvent venus du Brésil voisin, y exploitent les gisements sans se soucier des lois françaises. Selon plusieurs associations environnementales, des tonnes d'or seraient extraites illégalement chaque année en Guyane.

Une forêt lourdement impactée

L'orpaillage illégal ravage une partie de la forêt amazonienne. Pour accéder aux zones aurifères, les exploitants abattent les arbres et creusent profondément le sol. « Quand on voit certaines images, on dirait presque des paysages dévastés par la guerre », confie un lycéen interrogé à Cayenne. Cette déforestation met en péril de nombreuses espèces animales et végétales. Pourtant, la Guyane abrite l'une des biodiversités les plus riches de la planète. Mais le danger le plus grave reste la pollution au mercure. Ce métal toxique sert à séparer l'or des autres matériaux. Une partie finit par être rejetée dans les rivières.

Le mercure : une menace pour les populations

Dans l'eau, le mercure se transforme en méthylmercure, une substance très nocive pour la santé. Les poissons s'en imprègnent, puis sont consommés par les habitants vivant près des fleuves. « Certaines personnes ont peur de manger trop de poisson à cause de la pollution », raconte une habitante du territoire. Des études menées en Guyane ont montré que des populations installées près du fleuve Maroni présentent des taux de

mercure bien supérieurs à la moyenne. Cette contamination peut entraîner des troubles neurologiques et d'autres problèmes de santé.

Une source d'insécurité

L'orpaillage illégal ne se limite pas à l'environnement. Autour des sites clandestins, d'autres activités illégales peuvent prospérer. Trafic, violences, réseaux souterrains : tout cela inquiète les autorités. Dans certaines zones reculées, les forces de l'ordre doivent régulièrement intervenir pour démanteler des camps illégaux. « On entend souvent parler d'opérations menées en forêt », explique un habitant de Kourou. Cette situation préoccupe aussi les autorités françaises, car la Guyane accueille le Centre spatial guyanais, un site stratégique pour l'Europe.

Une lutte difficile

Depuis plusieurs années, l'État français tente de freiner l'orpaillage clandestin par des opérations de surveillance et de destruction des camps illégaux. Mais la tâche reste ardue. La forêt amazonienne couvre une immense partie du territoire, ce qui complique les contrôles. Malgré les efforts des autorités, l'orpaillage illégal demeure un défi majeur pour la Guyane.

Un enjeu pour l'avenir

Aujourd'hui, l'orpaillage illégal est l'un des principaux problèmes environnementaux en Guyane française. Entre pollution des rivières, destruction de la forêt et insécurité, les conséquences sont multiples.

À travers les témoignages recueillis et les recherches menées, une chose ressort clairement : beaucoup d'habitants s'inquiètent pour l'avenir de leur territoire et réclament une meilleure protection de la forêt amazonienne.

Sources : Pour réaliser cet article, des recherches ont été menées à partir de documents informatifs sur l'orpaillage illégal en Guyane, de ressources environnementales et de témoignages recueillis auprès d'habitants du territoire.